

**A conserver  
impérativement**



**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs  
(DICRIM)**

**Étoile-sur-Rhône**



# Sommaire

■ Edito du maire .....	3
■ L'alerte des populations .....	4
■ Les inondations .....	5 - 7
■ Les risques de rupture de barrage .....	8
■ Les risques technologiques .....	9
↳ Le risque lié au transport de matières dangereuses .....	9 - 11
↳ Le risque industriel .....	12
■ Plan de sauvegarde communal .....	13
■ Les numéros utiles .....	14
■ Glossaire : faire - ne pas faire .....	15



# Edito du Maire



L'information des citoyens sur les risques majeurs est primordiale. Elle est indispensable pour anticiper et limiter les conséquences dommageables en cas de survenue d'une catastrophe.

De plus, selon la loi du 22 juillet 1987, cette information constitue un droit pour la population concernée par ces risques.

## **On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :**

- ↶ Les risques naturels : inondation, feu de forêt, avalanche, mouvement de terrain, tempête, séisme.
- ↶ Les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, transport de matières dangereuses par canalisation, rupture de barrage, risque nucléaire.

## **La commune d'Étoile sur Rhône encourt quatre risques :**

- ↶ Le risque Inondation.
- ↶ Le risque Rupture de barrage.
- ↶ Le risque lié au transport de matières dangereuses.
- ↶ Le risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation.

Ce fascicule vous permettra de connaître les bons réflexes à adopter si nécessaire, car Etoile sur Rhône n'est pas à l'abri d'un accident exceptionnel et grave.

Toutefois, les services municipaux restent à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires. Je vous recommande de conserver ce document.

Sandro DUCA

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Duca".

Maire d'Etoile sur Rhône

# L'alerte des populations

## LES SIRÈNES

Le réseau d'alerte étoilien est composé d'une sirène, située sur le château d'eau de la Puya. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai le premier mercredi de chaque mois à midi.

## L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique... L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

### ⇨ DÉBUT D'ALERTE

3 séquences d'une minute, séparées par un silence de 5 secondes.

Le son est modulé, montant et descendant.

A l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio.

### ⇨ FIN D'ALERTE

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.



## QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité.

### Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- ⇨ Confinez-vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage.
- ⇨ Écoutez la radio (France Inter 99.8 MHz ou France Bleu Drôme Ardèche 87.9 MHz). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- ⇨ Ne fumez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- ⇨ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



## TROUSSE DE SECOURS

Si une catastrophe naturelle ou un accident technologique se produisait, des éléments essentiels peuvent permettre de sauver des vies :

- Une radio portable avec piles (en état de marche, bien sûr !)
- Une lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable

- Une trousse de pharmacie
- Les médicaments nécessaires si vous avez un problème de santé
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile...)

# Les inondations

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?



C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone provoquée par des pluies importantes, avec des hauteurs d'eau variables.

L'inondation peut se traduire par :

Un débordement plus ou moins rapide d'un cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, un ruissellement en secteur urbain.

**L'ampleur de l'inondation dépend de :**

L'intensité et la durée des précipitations, la surface et la pente du bassin versant, la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

L'inondation peut être aggravée par la fonte des neiges à la sortie de l'hiver.

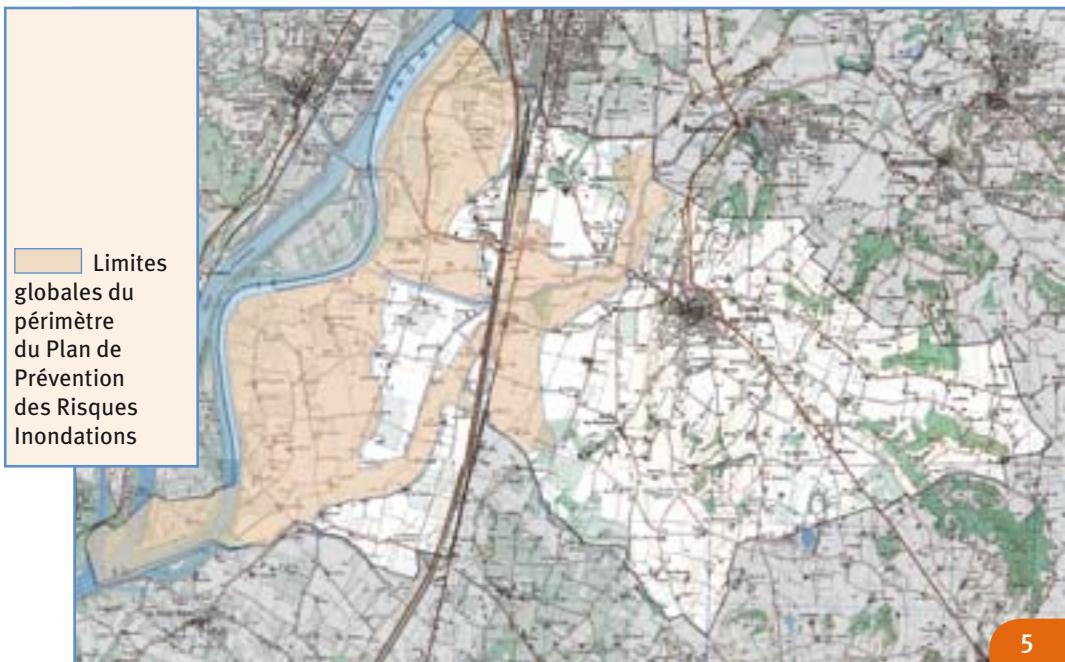
**Les risques dans la commune :**

L'inondation est engendrée par les débordements du Rhône, de la Véore et des ruisseaux de l'Ozon et de l'Arclette.

Les zones inondables sont signalées sur la carte jointe.

**Les mesures prises par les autorités pour le Rhône :**

Les digues de protection limitent les zones inondables à un bassin d'expansion bien identifié à l'ouest de la commune pour le Rhône.



# Les inondations

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ : PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS Que devons nous faire ?

### En situation normale

- ↳ En zone inondable (sous la côte de référence) éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques.
- ↳ Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée).
- ↳ Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers.
- ↳ Posséder un transistor à pile.
- ↳ Amarrer les différentes cuves (gaz, fioul).

### Dès l'apparition de la menace

- ↳ Fermer portes, fenêtres et aérations.
- ↳ Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- ↳ Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- ↳ Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité, livret de famille etc...).
- ↳ Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- ↳ Faire une réserve d'eau potable en étage, de vivres, de vêtements chauds, de couvertures, une lampe de poche et des médicaments d'urgence.
- ↳ Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur.





## Pendant l'inondation

- ↳ Écouter France Bleu Drôme Ardèche ou France Inter pour connaître les consignes à suivre.
- ↳ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et l'école s'occupe d'eux.
- ↳ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- ↳ Ne pas s'engager en zone inondée.
- ↳ Évacuer sur ordre seulement.



## Après l'inondation

- ↳ Aérer et désinfecter les pièces.
- ↳ Chauffer dès que possible.
- ↳ Rétablir l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- ↳ Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- ↳ S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).
- ↳ Nettoyer les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.
- ↳ Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).

# Le risque de rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel qui barre le lit des rivières ou des fleuves dans le but d'édifier des réservoirs d'eau qui servent à réguler les cours d'eau, alimenter en eau des villes, irriguer les cultures ou soutenir l'étiage, produire de l'énergie électrique, développer le tourisme et les loisirs.

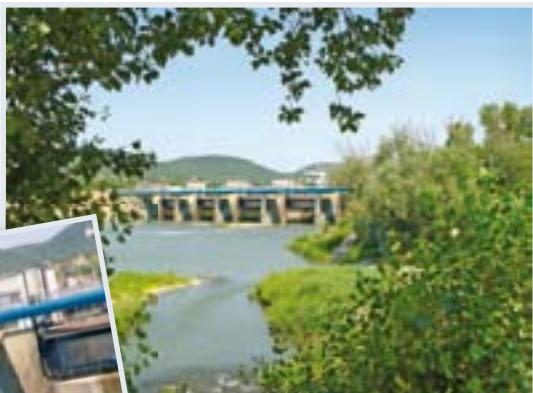
La rupture d'un barrage n'est jamais brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient d'alerter les autorités afin d'assurer la protection des populations.

## QUE FAIRE ?

- ⌚ Gagner au plus vite les hauteurs.
- ⌚ Monter à l'étage.
- ⌚ Écouter la radio et suivre les consignes.
- ⌚ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.
- ⌚ Couper le gaz et l'électricité.
- ⌚ Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

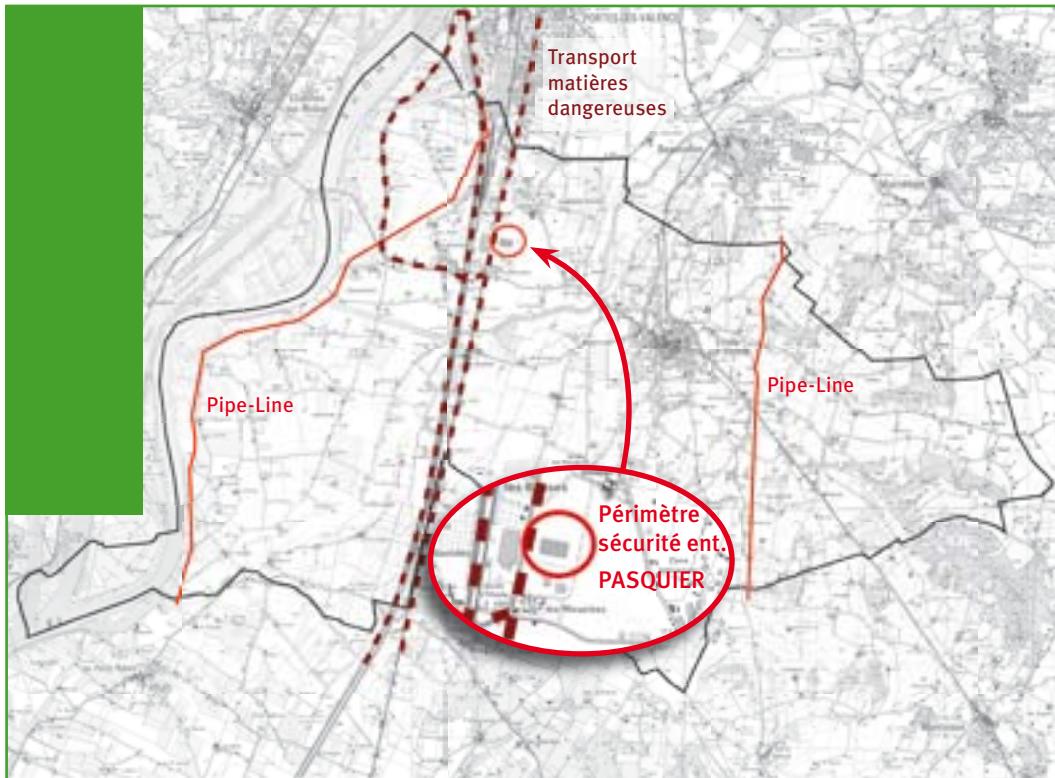


Prudence le long  
du Rhône...



# Les risques technologiques

Carte des risques technologiques de la commune d'Étoile-sur-Rhône



## LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

**Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transports :**

**Par canalisation, route, voie ferrée ou voie fluviale.**

**Les accidents liés aux matières dangereuses se manifestent sous diverses formes :**

**Explosion, incendie, nuage toxique ou encore pollution de l'atmosphère, du sol et/ou de l'eau.**



# Les risques technologiques

## LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

#### Vous êtes témoin d'un accident de véhicule

- ↳ Relever les numéros apposés sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule en cause.
- ↳ Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18; police ou gendarmerie : 17 ou 112) **en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.**
- ↳ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie; s'éloigner.
- ↳ Éloignez-vous rapidement des environs de l'accident et ne cherchez pas à vous en approcher.
- ↳ En cas de feu sur les véhicules ou les réservoirs, éloignez-vous d'au moins 300 m, le plus rapidement possible.
- ↳ Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- ↳ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.





## Si vous entendez la sirène

- ↳ En cas de risque toxique, procédez au confinement, c'est-à-dire enfermez-vous dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- ↳ Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.
- ↳ Ne fumez pas.
- ↳ Éteignez toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage au gaz).
- ↳ Ne touchez pas aux appareils électriques.
- ↳ Écouter la radio sur France Bleu Drôme Ardèche.
- ↳ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- ↳ Ne pas téléphoner.
- ↳ Suivez à la lettre les consignes spécifiques des services de sécurité présents sur les lieux, y compris en cas d'évacuation.

## Dès la fin de l'alerte

- ↳ Aérer les habitations.

# Les risques technologiques

## LE RISQUE INDUSTRIEL



Un évènement accidentel peut se produire sur un site industriel et entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements concernés sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Sur la commune, seule l'entreprise Pâtisserie PASQUIER est concernée car elle stocke de l'ammoniaque (pour le refroidissement).

### En cas d'alerte

- ➲ Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage毒ique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent).
- ➲ Confinez-vous dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- ➲ Eloignez-vous des portes et fenêtres.
- ➲ Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.
- ➲ Ne fumez pas.
- ➲ Éteignez toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage au gaz).
- ➲ Ne touchez pas aux appareils électriques.
- ➲ Écouter la radio sur France Bleu Drôme Ardèche.
- ➲ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- ➲ Ne pas téléphoner.
- ➲ Suivez à la lettre les consignes spécifiques des services de sécurité présents sur les lieux, y compris en cas d'évacuation.



### Dès la fin de l'alerte

- ➲ Aérer les habitations.

# Plan de sauvegarde communal

Un plan de sauvegarde communal est élaboré par la commune.

En cas d'alerte, une cellule de crise s'installe aussitôt en mairie pour gérer au mieux la situation et coordonner les actions.

Le maire assure donc la direction des opérations de secours dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le Préfet assume cette responsabilité.

Le maire met en œuvre les premières mesures d'urgence, en lien étroit avec le Commandant des Opérations de Secours (généralement un officier sapeur-pompier) ainsi que les mesures de sauvegarde.



# Numéros utiles

## Pompiers

A partir d'un poste fixe .....	18
A partir d'un portable .....	112

**Police Secours .....** ..... 17

**SAMU .....** ..... 15

**Gendarmerie de Portes lès Valence .....** ..... 04 75 57 03 75

**Hôtel de ville / Police Municipale .....** ..... 04 75 60 69 50

**Préfecture de la Drôme.....** ..... 0821 003 026

**Direction Départementale de l'Équipement (DDE).....** ..... 04 75 79 75 79

**Service Départemental d'Incendie  
et de Secours (SDIS) .....** ..... 04 75 82 72 00

## EDF – GDF

Dépannage électrique.....	08 10 33 33 21
Dépannage gaz.....	04 75 40 93 13

**Centre anti – poisons.....** ..... 04 72 11 69 11

**Conseil Général.....** ..... 04 75 79 26 26

**Météo France .....** ..... 08 92 68 02 26

# Glossaire des pictogrammes

## CE QU'IL FAUT FAIRE



Donner l'alerte  
sapeurs-pompiers : 18  
police ou gendarmerie : 17  
portable : 112



Fermer portes et fenêtres



Couper le gaz et l'électricité



Calfeutrer les ouvertures  
y compris les aérations, après  
avoir arrêté la ventilation, la  
climatisation et le chauffage



Écouter la radio :  
France BLEU  
Drôme Ardèche : 87,9 FM  
France Inter : 99,8 FM



Gagner au plus vite les  
hauteurs



Se mettre à l'abri



Prendre une douche



fermer les portes



S'éloigner rapidement,  
perpendiculairement au vent

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Ne pas chercher ses enfants  
à l'école ni rejoindre les  
membres de sa famille



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner



Éteindre toute flamme nue  
(allumette, bougie, gazinière,  
chauffage au gaz).



Mairie d'Étoile-sur-Rhône  
45 Grande Rue - 26800 Étoile-sur-Rhône  
Tél. 04 75 60 69 50 - Fax 04 75 60 76 70  
E.mail : communication@etoilesurrhone.fr  
[www.ville-etoilesurrhone.fr](http://www.ville-etoilesurrhone.fr)

Photos Mairie, Fougeirol, archive SDIS

Impression Despesse - Valence.